



TOURNOI FOOTBALL VETERAN à 7

3 catégories :

- +40 ans
- +50 ans
- Séniors Féminines

Bonjour,

Le Club Sportif Municipaux Villenave à le plaisir de vous inviter à la 12^{ème} édition de son **TOURNOI VETERANS à 7** qui se déroulera le **VENDREDI 01 MAI 2026** au complexe de la piscine, 145 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon.

DEUX CATEGORIES VETERANS :

- **Catégorie +40 ans** : Joueurs nés avant le 31-12-1986. Les équipes pourront inscrire un maximum de deux joueurs nés entre le 1-1-1987 et le 31-12-1991 (35 à 39 ans)
- **Catégorie +50 ans** : Joueurs nés avant le 31-12-1976. Dérogation uniquement pour le gardien du but.
- **Catégorie Féminines** : Joueuses de 18 ans et plus ;

Chaque équipe sera composée d'un maximum de 10 joueurs. 7 joueurs de champ, (6 joueurs + 1 gardien) + 3 remplaçants.

Le tournoi est limité à 16 équipes et nous retiendrons les inscriptions par ordre d'arrivée.

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation est fixée à **150 euros par équipe**. Cela comprend l'inscription au tournoi avec plateau repas individuel complet.

INSCRIPTION

Votre inscription sera prise en compte dès la réception de la fiche de renseignement ci-dessous accompagné de votre règlement de 150,00€

Nom de votre équipe :

Catégorie : +40 ans – +50 ans – Féminines * rayer la mention inutile

Nom du responsable

Adresse mail :

Tel :

Nombre de joueurs : Nombre d'accompagnants : (10 euros)

Chaque équipe au-delà de 10 joueurs a la possibilité d'inscrire un ou plusieurs accompagnants supplémentaires. Le prix du repas supplémentaires est de 15€.



TOURNOI FOOTBALL VETERAN à 7

3 catégories :

- +40 ans
- +50 ans
- Séniors Féminines

Le nombre de joueurs et d'accompagnants est modifiable par mail après l'enregistrement de votre participation jusqu'à une semaine avant le début du tournoi.

DATE DE PAIEMENT

Obligatoire pour valider votre inscription, le règlement est à effectuer dès que possible et avant le 1^{er} mars 2026 pour vous garantir officiellement votre participation au tournoi.

Nous demandons un paiement par virement bancaire de préférence, chèque ou espèces
de 150 Euros

Attention les places sont limitées, les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception de votre règlement et dans la limite des places disponibles.

MODE DE PAIEMENT

- Par virement bancaire (de préférence)

Titulaire du compte	CS MUNICIPAUX VILLENAVE
Iban	FR76 1558 9335 6406 2013 5064 067
Bic	CMBRFR2E

- Par chèque à l'ordre de CSMV à envoyer à l'adresse suivante :
Christophe PUECH – 7bis Chemin des Lauriers – 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

En cas de report ou annulation du tournoi les paiements déjà effectués seront intégralement remboursés.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires n'hésitez pas à contacter l'organisation au **06.11.31.32.02** ou par e-mail : gabacho33@hotmail.fr

Sportivement,

CS Municipaux Villenave

 <https://www.facebook.com/municipauxvillenave/>
 <https://municipaux-villenave.fr/>